Envoyé en préfecture le 19/08/2026
Reçu en préfecture le 19/08/2026
Publié le
ID : 022-212203160-20260730-202607DM1COM-DE

Délibération n° /2026

COMMUNE DE SAINT-MAYEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi trente juillet deux mil vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles HELLARD, Maire.

***PRESENTS** : Xavier LE DANTEC, Clélia MAUDIEU, Claude BRIERE, Anne-Marie LE LAY, Elodie HEURTEL, Dylan GOUSSE, Julien LE PALUD, Clémence BELLOEIL.*

***ABSENTS EXCUSES** : Frédéric LEVEL (pouvoir donné à Claude BRIERE)*
Valérie LE SABAZEC (pouvoir donné à Julien LE PALUD)

***SECRETAIRE DE SEANCE** : Clélia MAUDIEU*

****

OBJET : Décision Modificative 1 COMMUNE 2026

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires en dépenses d'investissement à l'opération 164 (Réhabilitation ancienne école et mairie) article 2313 pour un montant de 50 000 €.

Cette augmentation de dépenses sera financée par une augmentation de l'emprunt d'équilibre article 1641 en recette d'investissement.

Soit :

- *+ 50 000 € au compte 2313 - opération 164 en dépenses d'investissement*
- *+ 50 000 € au compte 1641 - opération Financière en recettes d'investissement*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

***DECIDE** de procéder comme proposé ci-dessus, à savoir :*

- *+ 50 000 € au compte 2313 - opération 164 en dépenses d'investissement*
- *+ 50 000 € au compte 1641 - opération Financière en recettes d'investissement*

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

Pour copie conforme,

Le Maire

